

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

No : R-4194-2022 (Phase 2)

**GAZIFÈRE INC.**, corporation légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 706, boulevard Gréber, en la ville de Gatineau, province de Québec J8V 3P8

(ci-après la « Demanderesse » ou « Gazifère »)

---

### DÉCLARATION SOUS SERMENT

---

Je, soussignée, Benoît Gratton, Directeur, Nouvelles initiatives, faisant affaires au 706, boulevard Gréber, en la ville de Gatineau, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. J'occupe le poste de Directeur aux Nouvelles initiatives chez Gazifère et j'ai une connaissance personnelle des faits pertinents à la présente demande d'ordonnance de confidentialité ;
2. La Demanderesse est une entreprise qui œuvre dans le domaine de la distribution du gaz naturel au Québec ;
3. Dans le cadre du dossier R-4194-2022 (Phase 2), Gazifère a déposé, sous pli confidentiel, les détails relatifs à sa proposition de Tarif de gaz de source renouvelable (« GSR ») pour l'année 2023, lesquels incluent notamment des renseignements relatifs à sa stratégie d'approvisionnement en GSR pour l'année 2023, le tout tel que plus amplement détaillé à la pièce GI-22, Documents 3;
4. Or, la divulgation des renseignements susmentionnés nuirait à la capacité de Gazifère de se procurer du GSR à des conditions concurrentielles pour l'année 2023, ainsi qu'à sa relation contractuelle avec ses fournisseurs de GSR;
5. En effet, la divulgation publique des renseignements susmentionnés serait de nature à empêcher Gazifère de révéler sa stratégie d'approvisionnement en GSR et de bénéficier du meilleur prix possible, et ce, au détriment et préjudice de l'ensemble de sa clientèle ;
6. Compte tenu de ce qui précède, Gazifère est justifiée de demander à la Régie d'émettre une ordonnance afin d'interdire la divulgation, la publication et la diffusion des renseignements contenus dans la pièce GI-22, Document 3, et d'ordonner leur traitement confidentiel jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2028;

7. Tous les faits allégués dans ladite demande sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ à Gatineau le 23 novembre 2022.

AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT devant moi  
par un moyen technologique à Montréal,  
ce 23<sup>e</sup> jour de novembre 2022

---

**BENOIT GRATTON**

---

**Karina Vakhroucheva # 239 583**  
Commissaire à l'assermentation pour tous les  
districts judiciaires du Québec